Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921108-AR

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

BATIMENTS

DB230921108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le quinze septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 29 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés :

- Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI
- Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE SUR LE FOYER LA BERJALLIERE

Par délibération en date du 19 octobre 2021, la commune de Bourgoin-Jallieu a adopté une convention de mandat de délégation de maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de rénovation thermique sur le Foyer La Berjallière.

Dans le cadre de ce projet, les travaux retenus pour le foyer La Berjallière ont porté sur la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur pour un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 183 736,97 €TTC.

Le montant définitif des travaux s'élève à 186 483,54 € (soit une augmentation de 2 746,57 €).

Il convient désormais d'approuver ce montant ferme et définitif par voie d'avenant.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921108-AR

Il est proposé au Conseil Municipal d'/ de :

- **Approuver l'avenant n°1 à la convention en annexe ;**
- **Autoriser le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le Jeudi 21 septembre 2023.

Le Maire | **Le secrétaire de séance**